



## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

#### Nom commercial

Uréthane Durcisseur 80 (F)  
Code-Nr. 105104

#### Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster  
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244  
E-Mail : info@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

#### Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

#### Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)  
Téléphone ++49(0)228-19 240

#### Conditions d'utilisation recommandées

Résines époxydes à 2 composants - composant durcisseur

## 2. Identification des dangers

### Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn; R22

R43

N; R50/53

#### Phrases R

22

Nocif en cas d'ingestion.

43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

#### Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

**Xn** Nocif

**N** Dangereux pour l'environnement

#### Phrases R

22

Nocif en cas d'ingestion.

43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Phrases S

23

Ne pas respirer les vapeurs.

24/25

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

29/56

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.



- 37 Porter des gants appropriés.  
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

6-méthyl-2,4-bis(méthylthio)phénylène-1,3-diamine

### 3. Composition/informations sur les composants

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
106264-79-3	403-240-8	6-méthyl-2,4-bis(méthylthio)phénylène-1,3-diamine	25 - 50	Xn R22; R43; N R50-53

### 4. Premiers secours

**Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.  
Conduire chez le médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Appeler immédiatement le médecin.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Agents d'extinction appropriés**

mousse stable aux alcools  
moyen d'extinction sèche  
dioxyde de carbone

**Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité**

jet d'eau

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire  
Ammoniac ( NH<sub>3</sub> )  
Oxyde d'azote ( NO<sub>x</sub> )  
Oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

**Remarques diverses**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

### Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

---

## 7. Manipulation et stockage

### Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation d'aérosol.  
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Observer les règles générales de protection contre le feu.

### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

---

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques

Aération et évacuation d'air suffisantes.

### Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

### Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.  
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]:caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.  
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

### Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

### Protection de la peau

vêtement de protection

### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.  
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Etat</b> liquide	<b>Couleur</b> brun	<b>Odeur</b> d'amine
------------------------	------------------------	-------------------------

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>point d'ébullition</b>	> 200 °C			DIN 53171	
<b>Point d'éclair</b>	> 150 °C			closed cup	
<b>Densité</b>	1 g/cm <sup>3</sup>	20 °C		ISO 2811	
<b>Solubilité dans l'eau</b>					non miscible
<b>Viscosité (dynamique)</b>	45 mPa*s	25 °C		ISO 9371	

## 10. Stabilité et réactivité

### Conditions à éviter

Eau

### Matières à éviter

Réactions avec les acides forts et les alcalis.  
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.  
Réaction exothermique.

### Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
ammoniac

## 11. Informations toxicologiques

### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Non irritant.	lapin		
<b>Irritation des yeux</b>	Non irritant.	lapin		
<b>Sensibilisation de la peau</b>	sensibilisant	Cochon d'Inde		

### Constatations empiriques

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

### Remarques générales

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.



## 12. Informations écologiques

### Remarques générales

Toxique pour les poissons.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre " déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

### Recommandations relatives à l'emballage

Eliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (6-méthyl-2,4-bis(méthylthio)phénylène-1,3-diamine), 9, III, (E), Code de classification: M6

### Transport maritime IMDG

UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (6-methyl-2,4-bis(methylthio)phenylene-1,3-diamine), 9, III, MARINE POLLUTANT

### Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (6-methyl-2,4-bis(methylthio)phenylene-1,3-diamine), 9, III

### Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

## 15. Informations réglementaires

### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0,2 %

(composants organiques  
volatils)

## 16. Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Listed in: EINECS; TSCA; DSL; AICS; KECI (KR); ENCS (JP).

### Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.